



démarches pour pose de piscine hors sol

Par **brember**, le **06/07/2008** à **09:46**

bonjour et merci pour votre attention
nous avons posé une piscine hors sol de 31.25m³ en remplacement de l'ancienne autoportée
qui fuyait et nous ne savions pas qu'il fallait faire une démarche au niveau de la mairie, que
risquons nous si notre voisin nous dénonce ?

Par **Tisuisse**, le **06/07/2008** à **10:54**

Bonjour,

Le mieux serait de vous renseigner en mairie pour connaître la réglementation locale.
Attention cependant, vous devez impérativement mettre une sécurité autour de cette piscine,
que vous ayez des enfants ou non.